

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1 octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-2285/10/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Approbation du projet de réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre entre Castellane et Luminy à Marseille (6ème, 8ème et 9ème arrondissements).

DIFRA 10/5188/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des mesures d'accompagnement sur le Plan Campus, la Communauté Urbaine s'est engagée à améliorer la desserte de l'université de Luminy. A cet effet, il a été décidé de réaliser une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre la station de métro Castellane et le pôle universitaire de Luminy, sur l'itinéraire de l'actuelle ligne de bus n° 21.

Par délibération DTUP 004-1176/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 7 000 000 euros pour la réalisation des études opérationnelles de trois lignes de BHNS, dont celle de la ligne de bus n°21 reliant Castellane à Luminy.

L'objectif de cette ligne de TCSP est de garantir un service de transport en commun performant qui réponde à l'attente des usagers : fréquence élevée, régularité, rapidité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés.

Ce projet s'insère dans une stratégie urbaine. Il intègre les enjeux environnementaux tant globaux que locaux, et de lutte contre la congestion routière.

Cette opération est intégrée dans le Plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. L'aide financière du Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de ses compétences en matière de transport, sera également sollicitée. Enfin, le financement de l'Etat sera recherché dans le cadre d'une candidature au deuxième appel à projets «Transports» lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer au titre du «Grenelle Environnement».

De ce fait, la Communauté Urbaine sollicitera auprès de ses partenaires les subventions afférentes. Des études préliminaires ont été engagées. Elles ont permis d'apprécier les principales caractéristiques du tracé du TCSP Castellane Luminy et de déterminer des montants estimatifs de travaux.

Le coût global prévisionnel de réalisation de cette ligne de TCSP est estimé à 46 000 000 euros HT.

L'objet du présent rapport est l'approbation du projet de réalisation d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre entre Castellane et Luminy.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

- Le Grenelle de l'Environnement ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 004-1176/09/CC du 26 mars 2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'approuver le projet de réalisation d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre entre Castellane et Luminy et de solliciter les subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé, le projet de réalisation d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre entre Castellane et Luminy.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches du Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tout document y afférent, pour cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI